



**Procès-verbal du conseil d'administration  
du 7 mars 2024**

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 7 mars 2024 à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris. La séance s'ouvre à 13 h 30.

**Membres présents ou représentés (15) :**

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;  
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;  
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;  
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Paris1-Panthéon-Sorbonne ;  
Mme Pauline DUCRET, représentante élue des membres ;  
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;  
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;  
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS ;  
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. William BERTHOMIÈRE (procuration à M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR) ;  
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des Chartes ;  
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;  
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;  
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

**Personnalités à voix consultative :**

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;  
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR.

**Assistaient également à la séance :**

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications de l'EFR ;  
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;  
Mme Bérénice WATY, chargée de coordination de la recherche et de valorisation ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2023 ;
4. Formations dispensées aux personnels de l'EFR en 2023 ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration.

### 2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR ouvre le point d'informations par l'annonce du décès de Noëlle de La Blanchardière, à l'âge de 96 ans, le 4 mars. Responsable de la bibliothèque de l'École française de Rome à partir de 1959 et en poste pendant plus de 30 ans jusqu'à son départ à la retraite en 1992, elle a profondément marqué l'institution, dont la bibliothèque a triplé de volume sous sa direction, par la qualité des relations qu'elle entretenait avec le public et le personnel. Nombreux sont les membres, les boursiers, les lecteurs français et étrangers qui ont bénéficié de ses précieux conseils et qui ont pu enrichir, grâce à elle, leurs échanges scientifiques. Ses compétences et sa personnalité suscitaient inmanquablement à la fois gratitude et admiration. Une courte communication a été faite dans la *Lettre* mensuelle du mois de mars 2024 ; un hommage lui sera rendu dans la *Lettre* du mois d'avril 2024. Les obsèques auront lieu à Paris (église Notre-Dame des Champs) le 13 mars 2024.

La directrice de l'École française de Rome excuse Valérie Huet, qui n'a pas pu participer à la séance, et accueille Bérénice Waty, chargée de coordination de la recherche et de valorisation, qui a pris son poste en septembre 2023, présente en tant que personnalité invitée.

Pour rappel, la directrice engage les conseillers à se rapprocher de P. Garcia ou H. Franchi pour confirmer leur présence aux conseils du mois de juin, à Rome, en vue d'organiser l'hébergement des participants.

Le deuxième point d'information résume les derniers mouvements de personnels, dont le renouvellement du mandat de la responsable de la bibliothèque, C. Martini, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour 4 ans ; le retour d'un magasinier après deux ans de congés pour soin à un ascendant ; le départ en disponibilité d'une bibliothécaire pour un an, remplacée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 par une collaboratrice externe de longue date ; le recrutement des nouveaux membres pour l'année scolaire 2024-2025. Les 8 et 9 février 2024 a eu lieu la présélection des candidats (20 candidats retenus pour une audition sur 48), et les auditions se sont déroulées les 5 et 6 mars 2024. Cinq postes étaient à pourvoir. Le conseil scientifique a approuvé en matinée de ce jour, à l'unanimité, la liste suivante proposée par la commission d'admission : pour l'Antiquité, Marine Lépée et Chloé Chaigneau ; pour le Moyen Âge, Michelangelo Messina ; pour les Époques moderne et contemporaine, Giancarla Cilmi et Marie Lucas. Par ailleurs, le renouvellement de 13 membres en deuxième et troisième année a été approuvé. La commission d'admission s'est félicitée de la qualité et de la quantité des activités des membres en poste, notamment en matière de publication, de formation et de valorisation, ainsi que

du soutien apporté par l'EFR à la préparation de leurs candidatures en vue de l'obtention d'un poste dans l'enseignement supérieur et la recherche à la sortie de l'EFR.

Le troisième point regarde l'état d'avancement des travaux de restauration du palais Farnèse (façades et toiture). La troisième tranche concerne la façade donnant sur la place Farnèse. Le Jubilé prévu à Rome en 2025 impose le démontage des échafaudages avant le 8 décembre 2024. Ce calendrier resserré aura pour conséquence la fusion de deux sous-phases initialement prévues, et impliquera le déménagement de personnels occupant un bureau au troisième étage ainsi que le relogement de deux personnels bénéficiant d'un logement de fonction. En 2026 devrait s'achever la dernière phase sur la Via Giulia.

Le quatrième point a trait à la vie scientifique de l'établissement. La convention cadre avec le CNRS a été finalisée et signée récemment. L'évolution importante qui marque la nouvelle convention est l'ouverture aux membres sortants non fonctionnaires d'un support d'accueil d'un an à l'École française de Rome, alors que jusqu'à présent cette possibilité n'était offerte qu'aux membres titulaires de la fonction publique (détachement en qualité de chargé de recherche). Ce support prendra la forme, pour un membre non fonctionnaire, d'un contrat de recherche post-doctoral, accompagné d'un soutien à la mobilité internationale d'une durée de 7 mois. Les dispositions pour les fonctionnaires restent inchangées. La directrice remercie W. Berthomière pour la qualité du dialogue qui a permis de déboucher sur cette ouverture du dispositif.

Y.-M. Bercé s'interroge sur la présence de membres non fonctionnaires. La directrice de l'EFR indique que, depuis quelques années, l'EFR a élargi ses recrutements aux chercheurs étrangers et aux chercheurs non titulaires d'un concours de la fonction publique.

Par ailleurs, l'enveloppe de 70 000 euros permettant l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation a été reconduite pour l'année 2024. Les candidatures pour l'année universitaire 2024-2025 seront présentées au conseil scientifique du mois de juin 2024.

En outre, l'établissement a reçu une subvention spécifique dans le cadre de l'appel à projet ministériel sur la valorisation des collections patrimoniales des établissements de l'ESR. D'un montant avoisinant 50 000 euros, cette somme permettra de donner sa pleine envergure à l'exposition sur la collection d'objets antiques qui sera inaugurée en mai 2024.

Ensuite, la directrice de l'EFR fait part au conseil d'administration de l'accueil de nouveaux projets financés, à savoir deux bourses Marie Skłodowska Curie : Lucia Orlandi (24 mois), pour la section Moyen Âge, et Maddalena Cataldi (ancienne contractuelle de recherche sur le programme ANR Globalvat) pour un secondment de 8 mois à l'EFR.

### **3. Compte financier 2023**

L'agent comptable procède à la présentation du compte financier de l'EFR pour l'année 2023. L'année 2022, qui s'était soldée par un déficit, a amené l'établissement à présenter ses conditions de retour à l'équilibre. Le budget initial de 2023 prévoyait un solde budgétaire déficitaire 159 000 euros, ramené à un excédent 412 000 euros au budget rectificatif n°2. Finalement, l'année 2023 se clôture avec un excédent de 808 873 euros. Les crédits de paiement sont à peine supérieurs aux prévisions du budget initial, alors que l'École encaisse presque 1 million d'euros de plus que la prévision initiale. Le taux d'exécution des dépenses est de 96% (97% en 2022) et cette diminution s'explique par la baisse du coût des fluides en fin d'année et par le report de nombreuses dépenses sur 2024.

## **Personnels**

### Tableau des emplois

Depuis plusieurs années, l'EFR reste en-deçà de son plafond d'emploi (70). Pour le personnel local, un personnel d'accueil a été remplacé suite à sa démission et le poste d'éditeur a été pourvu. D'autres recrutements ponctuels et à durée déterminée ont été faits tout au long de l'année (magasinier, assistant de gestion pour le Centre Jean Bérard, assistante de gestion à mi-temps pour le suivi des recettes fléchées). Pour les agents publics, sept nouveaux membres ont été accueillis, un directeur des études (Antiquité) et la chargée de coordination de la recherche et de valorisation. Pour les emplois hors plafond, plusieurs recrutements ont eu lieu fin 2023 (octobre et novembre).

Entre 2020 et 2023, les dépenses en personnel ont augmenté de 500 000 euros alors que le personnel a diminué en nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) passant de 73 à 70,8 entre 2020 et 2023. Ceci fait suite aux revalorisations de salaire observées à la fois pour le personnel local et pour les agents publics. En 2023, pour le personnel local, les dépenses ont augmenté de 28 000 euros par rapport à 2022 sachant que les dépenses de 2022 comprenaient 232 000 euros de rappels de rémunération au titre de 2019 à 2021. Le versement au titre du *trattamento di fine rapporto* (TFR) s'est élevé à 76 000 euros. Entre 2020 et 2023, les dépenses ont progressé de 200 000 euros à nombre d'ETPT presque constat (+0,2 ETP). Pour les personnels métropolitains, l'augmentation pour la même période s'est montée à 360 000 euros pour une augmentation de 0,3 ETPT. Cette somme correspond en premier lieu à la nomination de la chargée de coordination de la politique scientifique de septembre à décembre 2023 (40 000 euros) et aux augmentations du point d'indice en juillet 2022 puis en juillet 2023 à la suite du Rendez-vous salarial national (49 000 euros). L'évolution de l'indemnité de résidence à l'étranger (111 000 euros) et des cotisations pensions civiles (57 000 euros) relève de l'accroissement des barèmes, de l'augmentation des effectifs et du statut des membres : le montant de l'indemnité de résidence et la cotisation aux pensions civiles varient selon qu'ils sont ou non fonctionnaires.

## **Investissement**

Les dépenses d'investissement sont passées de 183 000 euros en 2022 à 277 000 euros en 2023. Les travaux immobiliers, d'un montant de 167 000 euros, comprennent l'assainissement des caves (21 000 euros), la peinture et la rénovation des sols au troisième étage du palais Farnèse (60 000 euros), la restauration des fresques de l'ancien bureau de direction (49 000 euros) et le changement du câble d'un ascenseur du bâtiment de place Navone (18 000 euros). En équipements neufs, 49 000 euros ont été dédiés, entre autres, à l'achat de chaises pour la bibliothèque (18 000 euros) et à l'achat de mobilier pour des bureaux (16 000 euros). Enfin, une dépense de 61 000 euros a été consacrée à l'achat de 48 ordinateurs.

## **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement par destination montrent une baisse de celles-ci (diffusion des savoirs - 51 000 euros, immobilier - 48 000 euros et pilotage - 32 000 euros) sauf pour la bibliothèque (+ 4 700 euros) et la formation (+ 15 200 euros). Pour ce qui est de la formation, le nombre de bourses a certes été réduit de 20 000 euros en 2023, à 130 000 euros, mais le nombre d'ateliers doctoraux a été en augmentation (63 000 euros pour 13 ateliers en 2023, dont 5 pour l'Antiquité, 3 pour le Moyen Age et 5 pour les Époques moderne et contemporaine). Enfin, toujours pour ce qui concerne la formation, on enregistre également dans cette destination le reversement de la subvention ministérielle octroyée dans le cadre des contrats doctoraux attribués au titre du partenariat international (38 000 euros en 2023, 10 649 euros en 2022, année concernant le nouveau circuit de versement de la subvention).

Pour la bibliothèque, la moitié du budget est dédié aux acquisitions documentaires (171 000 euros). Les frais de gestion (88 000 euros) se décomposent comme suit : 49 000 euros pour le gardiennage et 37 000 euros pour le déplacement des collections rendu nécessaire pour réaliser les travaux dans les salles de lectures du troisième étage. Les dépenses « environnement » se montent à 50 000 euros (maintenance du système de gestion et autres adhésions à plateformes).

Pour la recherche en sciences humaines et sociales, on observe une légère diminution des dépenses, malgré l'augmentation des frais de déménagements des chercheurs recrutés. Les dépenses archéologiques de terrain constituent la plus grande partie de la dépense (144 000 euros). Les accueils (délégations, chercheurs-résidents, bourses seniors) sont passés de 144 174 euros en 2022 à 85 760 euros en 2023 (dont 41 mensualités de chercheurs-résidents en 2023 contre 58 en 2022). Les délégations se sont montées à 77 000 euros en 2022 et 48 000 euros en 2023, du fait du décalage entre le moment du versement (annuel) et l'utilisation sur l'année universitaire (deux années civiles).

Pour la diffusion des savoirs, à côté des dépenses liées aux conférences « Lectures méditerranéennes » (6 395 €) et à l'aide à la publication (9 860 €), on observe une baisse des dépenses des publications, passant de 165 000 euros à 96 823 euros entre 2022 et 2023. Ceci s'explique par des paiements en 2022 de livres parus en 2023 (17 000 euros), des engagements sans crédits de paiement en 2023 (8257 euros) et le report en 2024 de publications prévues en 2023. Les dépenses de support (70 000 euros) concernent le stockage (15 600 euros), les frais de diffusion (22 750 euros) et les frais d'affranchissement (16 660 euros).

Pour l'immobilier, qui a connu une augmentation de 110 000 euros entre 2021 et 2022, les dépenses de structure ont diminué en 2023 mais restent à un niveau élevé par rapport à l'année 2021. Ces dépenses de structure (279 000 euros) comprennent le nettoyage (128 000 euros), les fluides (118 000 euros), la blanchisserie (20 000 euros) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (10 000 euros).

La maintenance et l'entretien concernent entre autres les chaudières et les ascenseurs. Ces dépenses restent stables.

Enfin, un budget alloué au patrimoine (13 000 euros) a porté sur la restauration de vitrines du salon bleu (palais Farnèse) et une prestation pour la restauration de pièces de la collection d'objets antiques en vue de l'exposition de mai 2024.

Une diapositive fait un focus sur le coût des fluides. L'électricité représente la part la plus importante. On constate une baisse des coûts liée à la diminution du prix au kilowatt (0,5 euros/kw par heure en 2022 pour 0,29 euros/kw par heure en 2023) et à une moindre consommation (baisse de 20% de la consommation pour le bâtiment place Navone) du fait de mesures d'économie prises à l'été 2023 (allumage différé de la climatisation et allongement de la période de fermeture de l'établissement en août 2023).

#### Pilotage

En 2023, les dépenses totales se montent à 378 000 euros (410 000 en 2022). Pour ce qui concerne le support, on enregistre une économie de 45 000 euros portant notamment sur l'organisation des réunions des organes délibérants et de la commission d'admission des membres (-14 000 euros), la tenue du séminaire de gouvernance sur site (- 6 000 euros) et un moindre coût sur les impôts (- 11 000 euros). Le gardiennage du bâtiment de Place Navone s'élève à 83 000 euros. Pour les ressources humaines (93 000 euros), la formation du personnel s'est montée à 21 514 euros (7 613 euros en 2022), les payes à façon à 18 000 euros et les frais de mission à 31 000 euros. Les dépenses pour l'informatique ont augmenté de 18 508 euros entre 2022 et 2023 (augmentation des achats de logiciels et des contrats de maintenance).

## Recettes

Au budget initial 2023, les recettes étaient estimées à 7 483 000 euros. Elles ont été en exécution de 8 472 000 euros, soit 988 000 euros de différence entre le budget initial et le compte financier, ce qui représente également 518 000 euros de recettes supplémentaires par rapport à l'année 2022. La subvention pour charge de service public (SCSP) a été de 6 793 000 euros.

Les autres financements publics s'élèvent à 152 000 euros (123 000 euros en 2022), dont, outre les recettes perçues au titre de conventions, 30 000 euros de subvention du CNRS, 25 000 euros de préciput ANR, et 70 000 euros de coûts indirects au titre du programme *Performart*. Les financements fléchés en 2023 s'élèvent à 940 000 euros, dont 570 000 euros pour le projet *Rotarom17*, 138 000 euros au titre du programme *Performart* et 232 000 euros de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Une diapositive montre la composition et l'évolution de la subvention pour charges de service public (SCSP) et met en évidence la part de versements exceptionnels ou de financements fléchés. Outre le montant indiqué pour 2023 au titre de la SCSP, on enregistre une subvention exceptionnelle de 50 000 euros portant sur la sécurité anti-incendie du palais Farnèse ainsi qu'une autre de 9 472 euros pour le surcoût énergétique. En 2023, l'EFR a également perçu 70 000 euros pour les délégations d'enseignants-chercheurs, 49 000 euros pour l'appel à projets portant sur les collections patrimoniales et 43 000 euros au titre des contrats doctoraux.

La diapositive suivante expose l'évolution des recettes propres, passées de 471 000 euros en 2022 à 536 000 euros en 2023. Les droits d'inscription en bibliothèque se sont montés à 20 700 euros, et le prix de la carte individuelle est passé de 25 à 30 euros. Les autres recettes (79 k€) comprennent notamment les loyers du personnel (40 000 euros) et les encaissements provenant des visites de l'aire archéologique située dans les sous-sols du bâtiment de place Navone (24 000 euros).

Les produits de l'activité s'élèvent à 436 k€ contre 373 k€ en 2022. Ils sont composés des recettes d'hébergement pour 211 k€ (soit + 59 000 euros du fait d'un meilleur taux d'occupation et de la revalorisation des tarifs), des ventes des publications pour 134 k€ et de l'indemnité d'occupation du sol versée par le bar attenant au bâtiment de place Navone (84 k€).

L'équilibre financier en exécution met en évidence l'apport en trésorerie (+847 k€) portant principalement sur la trésorerie fléchée de l'établissement (+663 k€)

L'exécution comptable retrace l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement de l'exercice. Au budget initial, la perte comptable était estimée à 398 000 euros et a été ramenée à 371 000 euros au budget rectificatif n° 2. En exécution, on constate finalement un bénéfice de 58 000 euros (+ 44 000 euros de produits et - 386 000 euros de charges). Ce bénéfice conjoncturel résulte des décalages entre les recettes et l'exécution des dépenses, l'EFR ne pouvant comptabiliser des produits constatés d'avance pour les versements perçus au titre de la SCSP. Sans ces décalages, l'EFR aurait clôturé avec une perte de 49 000 euros.

La diapositive sur les charges et les produits montre l'évolution respective depuis 2021. Les dépenses de personnel augmentent de 14 000 euros entre 2022 et 2023, évolution moindre que celle constatée dans la partie budgétaire. Pour les autres dépenses, on constate moins de dotations aux amortissements et de provisions (-192 000 euros). En recettes, les subventions de l'ANR figurent dans les subventions de l'État pour un montant de 221 000 euros.

La capacité d'autofinancement se monte à 383 344 euros ; les dépenses prévues en investissement étant de 279 859 euros, l'apport au fonds de roulement s'élève à 153 485 euros.

Après la projection de deux diapositives sur le fonds de roulement et sur les opérations liées aux recettes fléchées, la proposition de délibération est portée à connaissance du conseil d'administration.

La directrice de l'EFR procède à l'observation générale suivante : après avoir alerté la tutelle et l'organe délibérant sur la possibilité d'une perte comptable enregistrée deux années consécutives - et avoir adressé au ministère pour cette raison une demande de soutien financier qui n'a pas abouti fin 2023 -, on constate que la situation conjoncturelle, plus favorable, ne signifie pas qu'une réponse soit apportée aux problèmes structurels de l'établissement. Ainsi, l'attribution d'une subvention en fin d'année 2023, sur appel à projet, pour la valorisation des collections (correspondant à des dépenses de 2024) a permis d'éviter la mise en place d'un plan de rétablissement de l'équilibre en 2024. Or, le déficit structurel est lié aux revalorisations salariales pour les différentes catégories de personnels ces dernières années. Une amélioration passagère et conjoncturelle n'est donc pas le signe d'une amélioration au long cours.

Le représentant du ministère salue les efforts fournis par l'établissement et estime que l'indicateur-clé pour la gestion des ressources est le montant du fonds de roulement. Le ministère est venu en soutien à l'EFR en 2021 et 2022, mais non en 2023 pour ce motif : au regard du niveau du fonds de roulement de l'EFR très satisfaisant, le ministère ne pouvait abonder la dotation par un complément.

Comme d'autres établissements qui connaissent des difficultés liées aux revalorisations salariales, la directrice prévoit précisément de s'appuyer sur le fonds de roulement de l'EFR en 2024, pour faire face aux dépenses devenues pérennes. Toutefois, la difficulté réside dans l'interdiction de puiser dans le fonds de roulement pour exécuter des dépenses de fonctionnement. La directrice de l'EFR s'interroge sur la situation en 2025.

En guise de conclusion, le représentant du ministère précise qu'il n'est pas exclu que le ministère puisse donner une autorisation par courrier permettant de déroger au code de l'éducation sur le retour à l'équilibre dans le cas de deux années consécutives de perte comptable.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier 2023.

#### **4. Formations dispensées aux personnels de l'EFR en 2023**

La directrice de l'EFR attire l'attention des conseillers sur les efforts effectués en matière de formation scientifique des membres. B. Waty est désormais référente formation pour cette activité, ce qui facilitera le recueil des besoins.

#### **5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Pour la présente séance, 28 accords et conventions sont transmis aux conseillers pour approbation. Elles concernent principalement des conventions d'accueil de chercheurs. Par ailleurs, deux conventions ont trait au reversement de sommes à deux universités partenaires, employeurs du doctorant accueilli en partenariat avec l'EFR, à la suite du transfert de la subvention du ministère aux écoles françaises à l'étranger en 2022. Ces avenants sont dus au décalage de montants entre la subvention ministérielle et le coût en personnel du doctorant. Enfin, la directrice de l'EFR mentionne la convention avec l'Ambassade de France en Italie pour la répartition des charges communes à Naples.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR.

## **6. Questions diverses**

Aucune question diverse.

La séance est close à 15 h 13.